

Les Iraniens ont participé à de nombreuses manifestations à travers le pays face à la détérioration de la situation économique, à la perception d'une corruption systématique du gouvernement et à la frustration de la population face à l'absence de libertés politiques et sociales. Les forces de sécurité et le système judiciaire ont réagi à ces manifestations par des arrestations massives arbitraires et de graves violations de la procédure. Au moins 30 personnes, y compris les forces de sécurité, ont été tuées au cours des manifestations, mais les responsables n'ont pas mené d'enquêtes crédibles sur la mort des manifestants ni sur le recours excessif à la force par les agences de sécurité pour réprimer les manifestations. Les autorités ont également resserré leur emprise sur l'activisme pacifique, en arrêtant des avocats et des défenseurs des droits humains qui font face à des accusations pouvant entraîner une longue peine d'emprisonnement.

Droits de réunion pacifique et de libre expression

Depuis que les manifestations ont eu lieu pour la première fois en décembre 2017, les autorités ont systématiquement violé le droit des citoyens de se réunir pacifiquement, en arrêtant arbitrairement des milliers de manifestants. Selon Alireza Rahimi, un parlementaire, les autorités ont arrêté 4 900 personnes, dont 150 étudiants, au cours des manifestations de décembre et de janvier. Selon les médias iraniens, au moins 21 personnes ont été tuées lors des manifestations de décembre et janvier, y compris des agents de la force publique.

Les 19 et 20 février, plusieurs médias ont rapporté que des affrontements entre les forces de sécurité et des manifestants de la communauté derviche, une minorité musulmane, avaient fait plusieurs dizaines de Derviches grièvement blessés et quatre agents de la force publique morts, dont trois ont été frappés par un bus. Le 4 mars, les autorités ont informé la famille de Mohammad Raji, l'une des personnes arrêtées, qu'il était décédé en détention. Les autorités ont refusé de fournir des explications sur le décès de Raji et ont menacé de représailles contre sa famille si elles en parlaient publiquement.

Le 18 mars, après un procès rapide qui s'est achevé quelques semaines à peine après son arrestation et des allégations de torture par la police, un tribunal a condamné à mort Mohammad Sallas, membre du Derviche arrêté lors des affrontements, pour avoir conduit le bus qui s'était écroulé. tué trois officiers. Les autorités ont exécuté Sallas le 18 juin. Depuis mai 2018, des tribunaux révolutionnaires ont condamné au moins 208 membres de la minorité religieuse derviche à des peines de prison et à d'autres peines dans le cadre de procès violant leurs droits fondamentaux.

Le 31 juillet, une nouvelle vague de manifestations antigouvernementales a commencé à Esfahan et s'est rapidement étendue à d'autres villes, notamment à Karaj, dans la province d'Alborz, et à Téhéran, la capitale. Depuis le 3 août, les autorités ont arrêté plus de 50 hommes et femmes arrêtés lors des manifestations et les ont détenus dans les prisons Fashafuyeh et Qarchack à Téhéran.

Le 30 avril 2018, le procureur de la deuxième instance du tribunal de la culture et des médias de Téhéran a ordonné à tous les fournisseurs de services Internet de bloquer l'accès à la populaire application de messagerie de Telegram, qui compte plus de 40 millions d'utilisateurs iraniens. Les autorités avaient temporairement bloqué Telegram lors des manifestations de janvier. Facebook et Twitter restent bloqués, ainsi que des centaines d'autres sites Web.

Peine de mort

Selon les groupes de défense des droits, l'Iran en a exécuté au moins 225 le 9 novembre, contre 507 en 2017.

La diminution de ce nombre est due en grande partie à un amendement à la loi iranienne sur la drogue entré en vigueur en novembre 2017. Depuis novembre 2017, le pouvoir judiciaire a mis fin à la plupart

des exécutions de personnes condamnées pour des infractions liées à la drogue afin de réexaminer leurs affaires conformément à un amendement à la loi. La loi iranienne sur les drogues, qui place la barre plus haut pour imposer des peines de mort obligatoires. Le 15 janvier, le porte-parole de la magistrature parlementaire, Hassan Norouzi, a déclaré aux médias nationaux que les autorités examinaient environ 15 000 affaires dans le cadre de ce processus. Cependant, les organisations de défense des droits ont depuis documenté quatre exécutions liées à des infractions liées à la drogue et à des vols à main armée.

La justice a également exécuté au moins cinq personnes condamnées à mort pour des crimes qu'ils auraient commis dans leur enfance. En vertu du code pénal iranien en vigueur, entré en vigueur en 2013, les juges peuvent user de leur pouvoir discrétionnaire pour ne pas condamner à mort les auteurs présumés du crime. Toutefois, plusieurs personnes qui ont été rejugées sous le nouveau code pour des crimes qu'ils auraient commis dans leur enfance ont de nouveau été condamnées à mort.

La situation des droits de l'homme au Kurdistan est bien pire que dans d'autres parties de l'Iran. En raison de sa situation géographique et politique particulière, le Kurdistan est toujours soumis aux mesures de sécurité les plus sévères et le nombre de morts et de prisonniers politiques est plus élevé qu'ailleurs.

Le 8 septembre, les autorités ont exécuté Zanyar et Loghman Moradi, ainsi que Ramin Hossein Panahi, trois Kurdes condamnés à des procès inéquitables pour avoir participé à une lutte armée contre le gouvernement. Leurs exécutions ont eu lieu en dépit d'allégations graves de torture et de violation de la loi et le même jour où les forces iraniennes ont attaqué le siège du Parti démocratique iranien du Kurdistan et du Parti démocratique du Kurdistan iranien, deux groupes de l'opposition dans la ville de Koya, dans le nord de l'Irak.

La loi iranienne considère des actes tels que «insulter le prophète», «l'apostasie», les relations de même sexe, l'adultère et certaines infractions liées à la drogue sans violence, comme des crimes passibles de la peine de mort. La loi prévoit également la punition inhumaine de la flagellation pour plus de 100 infractions, notamment la consommation de boissons alcoolisées et les relations sexuelles extraconjugales, qui sont interdites en Iran.

Défenseurs des droits de l'homme et prisonniers politiques

Alors que des dizaines de défenseurs des droits humains et de militants politiques sont toujours derrière les barreaux pour leur activisme pacifique, l'organisation du renseignement du ministère iranien du Renseignement et du Corps de la Garde révolutionnaire islamique (IRGC) a accru ses attaques contre les défenseurs et les militants.

Depuis le 24 janvier, les services de renseignements des gardiens de la révolution arrêtent Taher Ghadirian, Niloufar Bayani, Amirhossein Khaleghi, Houman Jokar, Sam Rajabi, Sepideh Kashani, Morad Tahbaz et Abdolreza Kouhpayeh, huit activistes de l'environnement accusés d'avoir utilisé des projets environnementaux comme couverture. informations stratégiques classifiées, sans fournir aucune preuve d'actes répréhensibles.

Le 10 février, la famille de Kavous Seyed Emami, un environnementaliste et professeur irano-canadien bien connu, a également été arrêtée et a déclaré qu'il était décédé en détention dans des circonstances inconnues. Les autorités ont affirmé que Seyed Emami s'était suicidé, mais elles n'ont pas mené d'enquête impartiale sur son décès. Ils ont également interdit la femme de Seyed Emami, Maryam Mombeini, de voyager.

Depuis 2014, l'organisation du renseignement de l'IRGC a arrêté au moins 14 ressortissants et étrangers, que les autorités auraient apparemment liés à des institutions universitaires, économiques et culturelles occidentales. Ils restent derrière les barreaux pour des accusations vagues telles que «de coopération avec un État hostile», privés de la légalité, et régulièrement soumis à des campagnes de diffamation dans les médias pro-gouvernementaux.

Depuis juin, les autorités du ministère des Renseignements ont intensifié leur répression contre les défenseurs des droits de l'homme. Parmi les personnes arrêtées figurent Nasrin Sotoudeh, éminente avocate des droits de l'homme, et son mari, Reza Khandan, ainsi que Farhard Meysami, un autre défenseur des droits de l'homme, pour leur militantisme pacifique en s'opposant aux lois du hijab obligatoires. Le ministère des Services de renseignement a également arrêté quatre autres avocats des droits de l'homme, Qasem Sholehsadi, Arash Keykhosravi, Farokh Forouzan et Payam Derafshan. Le 6 septembre, les autorités ont libéré Derafshan et Forouzan sous caution.

Dans les premiers jours de septembre, les autorités ont également arrêté à leur domicile à Téhéran, Hoda Amid et Najmeh Vahedi, deux défenseuses des droits des femmes qui animent des ateliers pour les femmes sur la réalisation de l'égalité des droits en matière de mariage.

Les droits des femmes

Les femmes iraniennes sont victimes de discrimination dans les questions de statut personnel liées au mariage, au divorce, à la succession et à la garde des enfants. Les femmes iraniennes ne peuvent transmettre leur nationalité à leurs conjoints nés à l'étranger ou à leurs enfants comme les hommes. Une femme mariée ne peut obtenir un passeport ni voyager hors du pays sans l'autorisation écrite de son mari. En vertu du code civil, le mari a le droit de choisir le lieu de vie et peut empêcher sa femme d'exercer certaines occupations s'il les estime contraires aux «valeurs familiales».

En décembre 2017 et en janvier 2018, plusieurs femmes ont enlevé leur voile alors qu'elles se tenaient sur des boîtes électriques à travers le pays pour protester contre la loi iranienne sur le hijab. Les tribunaux ont condamné plusieurs de ces femmes à des peines d'emprisonnement allant de quelques mois à 20 ans (dont 18 ans avec sursis). Les autorités ont porté plainte contre Nasrin Sotoudeh pour son travail dans la défense de Shaparak Shajarizadeh, une femme arrêtée pour avoir protesté contre ces lois discriminatoires.

En juin, les autorités ont ouvert les portes du stade Azadi aux femmes et aux hommes pour leur permettre de regarder en direct les deux derniers matchs de l'équipe nationale de football iranienne à la Coupe du monde 2018. Malgré la promesse des autorités de permettre aux femmes de regarder les matchs, elles ne sont toujours pas autorisées à assister à plusieurs tournois sportifs masculins, tels que les matches de la ligue de football iranienne.

La loi iranienne définit de manière vague ce qui constitue des actes contre la moralité, et les autorités ont longtemps censuré l'art, la musique et d'autres formes d'expression culturelle, ainsi que poursuivi des centaines de personnes pour de tels actes. Ces lois visent souvent de manière disproportionnée les femmes et les minorités sexuelles. Le 9 juillet, la télévision iranienne a diffusé des excuses de plusieurs femmes brièvement détenues en mai pour avoir publié des vidéos d'elles-mêmes en train de danser sur leur compte Instagram populaire.

Traitement des minorités religieuses

La loi iranienne refuse la liberté de religion aux bahaïs et leur fait preuve de discrimination. Au mois de novembre 2018, au moins 79 bahaïs étaient incarcérés dans les prisons iraniennes. Les autorités iraniennes refusent également systématiquement d'autoriser les bahaïs à s'inscrire dans les universités publiques en raison de leur religion.

Le gouvernement discrimine également à l'égard des autres minorités religieuses, y compris les musulmans sunnites, et restreint les activités culturelles et politiques des minorités ethniques azéri, kurdes, arabes et baloutks du pays.

Selon l'article 18, une ONG iranienne, au 30 septembre, l'Iran avait condamné 37 chrétiens convertis d'origine musulmane à l'emprisonnement pour «travail missionnaire».

Le 21 juillet, après une longue bataille juridique et législative entre le Conseil des gardiens de l'Iran et le parlement, Sepanta Niknam, membre zoroastrien du conseil municipal de Yazd, dont l'adhésion avait été suspendue en raison de sa religion, a été réintégré dans ses fonctions de conseiller.

La source :

<https://www.hrw.org/>

